

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 NOVEMBRE 2012

## **RENOUVELLEMENT DU C.D.D.R.A. ET DU P.S.A.D.E.R**

Le **Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes Alpes Sud Isère (CDDRA)** et le **Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER) 2012-2018** ont été validés par le comité de pilotage et doivent être approuvés par l'ensemble des communes du Sud Isère.

Ils s'articulent autour de 3 axes :

- dynamiser le développement des économies locales pour des emplois non précaires
- encourager un développement harmonieux pour un cadre de vie de qualité
- renforcer les solidarités territoriales et le vivre-ensemble.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les contrats mis en place pour 2012-2018.

## **MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (S.D.C.I.)**

Conformément à la législation en vigueur, le Préfet propose un projet de périmètre de l'**Etablissement Public de Coopération Intercommunale** issu de la fusion des Communautés de Communes du Pays de Corps (CCPC), de la Matheysine (CCM), des Vallées du Valbonnais (2C2V) avec extension au territoire des dix communes non communautaires (CNC) dont Monteynard.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le périmètre proposé.

Il reste à définir les compétences et les modalités de fonctionnement de cette nouvelle structure qui feront l'objet de réunions de travail et de réflexion.

A suivre

## **MISE EN PLACE DE LA PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)**

La **Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)** a été supprimée au 1<sup>er</sup> juillet 2012 pour être remplacée par la **Participation pour Assainissement Collectif (PAC)**.

Contrairement à la PRE qui ne concernait que les constructions neuves (1.500 € pour la Commune), la PAC doit, selon la législation, être instaurée aussi pour les constructions existantes qui se raccorderont à la station d'épuration.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant de la P.A.C. à 1.500 € pour les constructions neuves et 50 € pour les constructions existantes.

## **PROJET DES TRAVAUX DE CREATION DE RESEAUX DE RACCORDEMENT A LA STATION D'EPURATION**

Le Conseil Municipal décide de lancer en 2013 une première tranche de travaux qui consiste à raccorder l'ensemble du hameau de « la Ville » et de créer le réseau de transit de la Ville jusqu'aux Blais.

.../...

Les travaux correspondants s'élèvent à environ 400.000 € (hors travaux de viabilisation du futur lotissement au lieu-dit « le Champa ») et devraient être subventionnés à hauteur de 50 %.

Le Conseil Municipal décide de lancer l'appel d'offres dès que la Commune sera en possession de l'ensemble des conventions de passage acceptées des propriétaires concernés.

Le résultat de la consultation permettra aussi de définir un plan de financement et de connaître à ce moment-là le montant définitif des subventions du Conseil Général puisque l'on connaît aujourd'hui celles de l'Agence de l'Eau (96.753 €).

### **CHANTIER PRODEPARE 2013**

Le Conseil Municipal accepte de renouveler un chantier PRODEPARE (**PRO**gramme **DEPAR**temental d'insertion par l'**ENV**ironnement) pour 2013 à concurrence de 15 journées à 570 € afin de poursuivre les opérations de débroussaillage et d'enlèvement des rémanents en bordure de la route forestière à partir des Jeannots jusqu'aux Blais.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### Travaux de l'Eglise

Les travaux de restauration extérieure de l'Eglise sont achevés et réceptionnés et le montant total des travaux (réfection du clocher comprise) s'élèvent à 440.000 H.T. (TVA récupérable à hauteur de 15.50 %).

Le montant des aides attendues représentait 51 % mais pourrait être ramené à 45 % suite à une information téléphonique délivrée récemment par la Préfecture laissant supposer que la subvention au titre de la D.E.T.R. 2012 (Dotation d'Equipements aux Territoires Ruraux) d'un montant de 27.000 € ne pourrait pas être allouée suite à un manque important de crédits pour satisfaire toutes les demandes.

Si l'information est confirmée par écrit, le Conseil Municipal décide de saisir le Préfet pour tenter d'obtenir réparation.

#### Renouvellement du bail de location du logement communal de la Ville

Le Conseil Municipal autorise le Maire à renouveler le bail de location du logement de la Ville pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012.

#### Remplacement du sol souple de la salle polyvalente

Le Conseil Municipal accepte le devis des travaux de remplacement du sol souple à la salle polyvalente pour un montant TTC de 8.700 € qui seront réalisés en février 2013 pendant les vacances scolaires et inscrits au budget 2013.

#### Régularisations comptables

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les pièces comptables permettant de procéder à des régularisations comptables : annulation d'un titre de recettes de 2011 qui fait double emploi et admission en non-valeur de sommes non recouvrées par la Trésorerie de 2007 à 2011 pour un montant total de 12.50 €

### Primes de fin d'année

Le Conseil Municipal accepte un réajustement des primes de fin d'année du personnel (inchangées depuis 2001 à 2008 selon les agents).

### Demande de subvention de la Maison pour Tous de Susville

Avant de se prononcer sur l'attribution éventuelle d'une subvention annuelle aux charges de fonctionnement, le Conseil Municipal décide d'attendre le résultat de la rencontre prévue entre le Maire et le Président de la dite association.

### Tour de France, édition 2015

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier du Maire de La Mure qui saisit les instances organisatrices du Tour de France pour faire acte de candidature pour l'édition 2015 qui marquera le centenaire de la Route Napoléon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 h 45.